

# Atradius & Vous

## **Nouvelles conditions MODULA FIRST : New Business et Portefeuille**

Cher partenaire,

Vous trouverez ci-joints, le Guide de souscription et le Contrat d'adhésion Modula First pour **les nouvelles affaires signées à partir du 1er novembre 2020**.

Les tarifs restent inchangés avec quelques aménagements de nos conditions :

- Réintroduction du premier plafond d'indemnisation,
- Possibilité d'opter pour un règlement mensuel
- Franchise sur indemnité ramenée à 350€.
- La couverture du risque politique n'est plus proposée sur les BRICS\*.

\* Brésil, Russie, Inde, Chine (+ Hong-Kong & Taïwan), Afrique du Sud

Ces évolutions concernent également les contrats Modula First sectoriels : Chimie, Intérim, Transport et Vins et spiritueux.

**Nous vous invitons à utiliser exclusivement ces documents actualisés avec le nouveau tarif pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020**

Par ailleurs, les polices en **portefeuille** évolueront à leur date anniversaire de 4,8%, **à compter du 1er janvier 2021**.

Les documents Modula First ainsi que les conditions des Modula First sectoriels, sont disponibles et téléchargeables en ligne, sur [www.atradius.fr](http://www.atradius.fr) et sur votre [Espace Partenaires](#).

**Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.**